

**AVIS AUX PORTEURS DE PARTS DES OPCVM**

**UNOFI-INTERNATIONAL** (FR0000434797- FR0014008DE3 - FR0014008NW4) **ET UNOFI-PACIFIQUE**  
(FR0007078217- FR0014008DF0 -FR0014008NX2)

**FONDS COMMUNS DE PLACEMENT DE DROIT FRANÇAIS**

**Paris, le 16 septembre 2024**

**Madame, Monsieur, Chers Clients,**

Nous vous remercions de la confiance que vous accordez à notre gestion et sommes heureux de vous compter parmi les porteurs de parts des Fonds Communs de Placement (ci-après les « FCP »), listés ci-dessus.

Nous vous informons qu'UNOFI-GESTION D'ACTIFS a décidé de remplacer l'administrateur d'indices MSCI par l'administrateur d'indices Bloomberg Index Services Limited.

**UNOFI-INTERNATIONAL :**

A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024, l'indice MSCI WORLD INDEX NR converti en euros sera remplacé par l'indice BLOOMBERG WORLD LARGE & MID CAP NET RETURN converti en euros (code Bloomberg : WORLDN). Cet indice, établi par Bloomberg Index Services Limited, calculé en dollars américains (USD), dividendes nets réinvestis, mesure la performance des actions de grande et moyenne capitalisation des marchés mondiaux. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet : <https://www.bloomberg.com/professional/product/indices/>.

**UNOFI-PACIFIQUE :**

A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024, l'indice MSCI FAR EAST EX JAPAN NR converti en euros sera remplacé par l'indice BLOOMBERG ASIA EX JAPAN LARGE & MID CAP NET RETURN converti en euros (code Bloomberg : ASIAXN). Cet indice, établi par Bloomberg Index Services Limited, calculé en dollars américains (USD), dividendes nets réinvestis, mesure la performance des actions de grande et moyenne capitalisation des marchés asiatiques, à l'exclusion du Japon. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet : <https://www.bloomberg.com/professional/product/indices/>.

Nous attirons votre attention sur le fait que ces modifications ne constituent pas une mutation et ne requièrent pas, en conséquence, ni l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») ni une action spécifique de votre part. Il est précisé que la stratégie d'investissement de votre FCP reste la même et que ces modifications sont sans impact sur le profil de risque et la structure tarifaire des fonds susvisés.

Vous pouvez consulter le DICI et le prospectus dans la rubrique « [Documentation réglementaire](#) » du site internet de l'Union notariale financière. Ces documents réglementaires sont également adressés sur simple demande par courrier auprès de : UNOFI-GESTION D'ACTIFS - Direction administrative - 30, boulevard Brune - CS 30303 - 19113 Brive Cedex / Tél. : 05 55 17 43 00.

Nous vous invitons à prendre contact avec votre correspondant habituel pour vous donner toutes les informations complémentaires que vous pourriez souhaiter.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Chers Clients, l'expression de nos sincères salutations.

**UNOFI-GESTION D'ACTIFS**